



Association pour le développement de l'informatique juridique

Sous le haut patronage de Madame Michèle Alliot-Marie, Ministre d'Etat,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés,



L'ADIJ, en partenariat avec l'Ordre des Avocats de Paris,
vous invite à célébrer ses **40 ans** d'informatique juridique
et de droit des technologies sur le thème :

« GENERATIONS NUMERIQUES »

jeudi 30 septembre 2010

9h - 19h

Maison du Barreau – 2/4 rue de Harlay, Paris 1^{er}

DALLOZ

EDITIONS
LEGISLATIVES

- 8h30 Accueil des participants
- 9h00 – 9h30 Allocutions d'ouverture**
- Madame **Christiane Féral-Schuhl**, *Présidente de l'ADIJ*
Monsieur **Jean Castelain**, *Bâtonnier du Barreau de Paris*
Monsieur **Alex Türk**, *Président de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – CNIL*
- 9h30 – 10h45 Séance plénière d'ouverture par la Section Jeunes de l'ADIJ**
- (Auditorium) Madame **Karima Ben Abdelmalek**, *Juriste d'entreprise*, et Madame **Anne-Charlotte Gros**, *Avocat au Barreau de Paris*
- « **La nouvelle génération est-elle responsable de son futur numérique?** »
Les jeunes au cœur des nouveaux modèles économiques, les bouleversements des relations sociales, de la vie professionnelle et de la vie privée :
- Présidente de séance :** Madame **Michèle Côme**, *Vice-présidente de l'ADIJ*
- TABLE RONDE** animée par Monsieur **David Abiker**, *journaliste et écrivain*
- Monsieur **Pierre-Yves Gautier**, *Professeur à l'Université de Paris II*
Monsieur **Stéphane Rousset**, *Directeur des Ressources Humaines de Vivendi*
Monsieur **Yoram Elkaïm**, *Directeur juridique de Google « Southern and Eastern Europe, Middle East and Africa »*
Monsieur **Jérémie Zimmerman**, *co-fondateur de « la Quadrature du Net »*
- 10h45 – 11h15 Pause café
- 11h15 – 13h00 Réunion des ateliers
- Salle 1 Atelier Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information**
- (Auditorium) co-animé par Madame **Sophie Soubelet-Caroit**, *Avocat au Barreau de Paris*, et Monsieur **Antoine Latreille**, *Professeur à l'Université Paris Sud 11*
- La lutte contre la contrefaçon sur l'internet au plan européen et international : Madame **Agnès Robin**, *Maître de Conférences à la Faculté de Droit de Montpellier, Responsable du Master 2 Créations immatérielles ;*
Essai d'analyse rétrospective et prospective sur la propriété littéraire et artistique à l'ère du numérique : Monsieur **Xavier Strubel**, *Professeur de Droit, Directeur du Département DEFI, TELECOM Ecole de Management ;*
La numérisation des œuvres : Madame **Marie Anne Gallot Le Lorier**, *Avocat au Barreau de Paris, Cabinet NGO & Associés ;*
L'évaluation des préjudices en droit d'auteur : Madame **Sandrine Le Mao**, *Conseil technique en évaluation de préjudice et Monsieur Claude Bodeau, Expert judiciaire en Informatique et Techniques Associées*

Salle 2 Atelier Dématérialisation et paiement électronique

(Monnerville) co-animé par Monsieur **Philippe Bazin**, Avocat au Barreau de Rouen, Cabinet Emo Hebert & Associés, et Madame **Cathie-Rosalie Joly**, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet ULYS

La dématérialisation du travail collégial au sein d'une Cour Administrative d'Appel : une expérience réussie : Monsieur **Bruno Martin Laprade**, Conseiller d'Etat, Président de la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Le paiement en ligne et la fraude aux moyens de paiement : Madame **Myriam Quémener**, Avocat général à la Cour d'Appel de Versailles et Monsieur **François Wallon**, Expert en informatique agréé par la Cour de cassation

13h00 – 14h30 Buffet dans les Salons de Harlay, Maison du Barreau

14h30 – 16h30 Réunion des ateliers

Salle 1 Atelier Ressources humaines et données personnelles

(Auditorium) co-animé par Madame **Christine Baudoin**, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet LMT Avocats, Spécialiste en droit social, et Madame **Nicole Turbé-Suetens**, Expert européen et consultante en nouvelles technologies, avec la participation de Madame **Nathalie Métallinos**, Juriste d'entreprise et de Monsieur **Guillaume Desgens-Pasanau**, Avocat au Barreau des Hauts-de-Seine, Ernst & Young Société d'Avocats, ancien chef du service juridique de la CNIL, co-responsables de l'Atelier Protection des Données Personnelles de l'ADIJ

L'évaluation des salariés et la protection des données personnelles : Madame **Sophie Nerbonne**, Directrice adjointe des affaires juridiques et de l'expertise, CNIL

Ressources humaines et données personnelles : Monsieur **Jean-Emmanuel Ray**, Professeur à l'université de Paris I (Panthéon – Sorbonne) et à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris - Monsieur **Jean-Paul Bouchet**, Secrétaire général CFDT Cadres

Le transfert international des données relatives aux salariés : Monsieur **Sylvain Germain**, Directeur Administratif et Financier BARD France

Salle 2 Atelier Nouvelles technologies en droit public

(Monnerville) animé par Madame **Danièle Véret**, Avocat au Barreau de Paris

La réutilisation des données publiques, l'accès du citoyen aux données de l'administration, le respect des droits de propriété intellectuelle des auteurs privés, la valorisation du droit de reproduction : quelles implications juridiques ?

Monsieur **Flavien Errera**, Chef de projet à l'Agence du patrimoine immatériel de l'Etat

Monsieur **Samuel Frédéric Servière**, Consultant à l'IFRAP - Institut Français pour la Recherche sur les Administrations et les Politiques Publiques

Monsieur **Patrice Platel**, Responsable du portail d'accès aux informations publiques au SGG

16h30 – 16h45 Pause café

16h45 – 17h Projection de la vidéo réalisée par la Section Jeunes de l'ADIJ (Auditorium)

17h – 18h 30 Séance plénière de clôture (Auditorium)

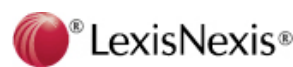
Synthèse et perspectives des ateliers de la journée

Président de séance : Monsieur **Pascal Petitcollot**, Vice-Président de l'ADIJ, Secrétariat Général du Gouvernement – Services du Premier Ministre, Rédacteur en chef de Légifrance

Les responsables des ateliers de la journée tireront les conclusions des débats qu'ils ont animés, évoqueront les perspectives de leurs domaines respectifs et dresseront ensemble la feuille de route de l'ADIJ pour l'avenir.

19h00 Cocktail de clôture

Avec le soutien de :





Bulletin d'inscription

Frais de participation (à régler par chèque à l'ordre de l'ADIJ) :

Les places sont limitées et seuls les inscrits munis de leur badge pourront accéder aux salles des conférences et ateliers ; veuillez à vous inscrire très précisément, en retournant le bulletin d'inscription accompagné de votre règlement ou par simple courriel à coordination-adj@feral-avocats.com pour les membres à jour de leurs cotisations.

Membre ADIJ à jour de ses cotisations : gratuité totale

Non-membre :

- Demi-journée sans le déjeuner ni le cocktail 30 €
- Journée complète sans le déjeuner ni le cocktail 60 €
- Journée complète avec les deux cocktails 80 €
- **Tarif « Spécial 40 ans »** comprenant l'adhésion pour un an à l'ADIJ, journée complète, les deux cocktails inclus..... 150 €
- **Tarif Jeunes « Spécial 40 ans »** (pour les moins de 35 ans) : comprenant l'adhésion pour un an à l'ADIJ, journée complète, les deux cocktails inclus..... 20 €
- **Tarif Jeunes « Spécial 40 ans »** (étudiants et moins de 35 ans) : gratuité de la session d'ouverture

* * * * *

Madame/Monsieur.....

Titre/Fonction.....

Société/Institution/Cabinet/Etablissement.....

Adresse.....

Email.....

Téléphone.....

N°CNBF (Avocat seulement, pour déclaration à la formation continue).....

A renvoyer à l'adresse suivante :

A l'attention de Christiane Féral-Schuhl, Présidente de l'ADIJ
FERAL-SCHUHL / SAINTE-MARIE, 9 rue Royale, 75008 Paris
Fax : 01 70 71 22 22 e-mail : coordination-adj@feral-avocats.com



Cette manifestation est validée au titre de la formation continue